

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE LUNDI 6 JUIN 2011

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures 25 à la salle municipale, le lundi 6 juin 2011, sous la présidence du maire, monsieur François Lagace.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Monsieur Philippe Roy, madame Martine Hudon et madame Carole Lévesque.

Monsieur Rémi Béchar, monsieur Alphée Pelletier et monsieur Pascal Hudon sont absents.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, selon l'article 25-10° du Code municipal, le maire ouvre la session.

103-06-2011

LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DU MOIS DE MAI 2011

Après lecture du procès verbal du 2 mai 2011, ainsi que l'ouverture des soumissions du 24 mai 2011, les élus confirment que ces derniers sont conformes;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les procès-verbaux de mai 2011 soient acceptés tel que rédigés.

104-06-2011

DÉPÔT PAR LA SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE DU RAPPORT DES INDICATEURS DE GESTION 2010

105-06-2011

APPUI AU CLUB LIONS LA POCATIERE POUR LE NOEL DES ENFANTS ET NOMINATION D'UN RESPONSABLE

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMENT**

QUE la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière donne son appui au Club Lions de La Pocatière pour l'organisation de l'activité « Noël des enfants » et nomme Madame Martine Hudon, responsable et déléguée du conseil pour l'activité.

106-06-2011

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 295 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 164 DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement ;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'ADOPTER par la présente le PREMIER projet de règlement N° 295 qui devra être soumis à la consultation publique conformément à l'article 125 de la Loi ;

DE FIXER AU 30 JUIN 2011, à 19H30, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le projet de règlement.

107-06-2011

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 210-A - MODIFICATION DU RÈGLEMENT 210
CONCERNANT LES ANIMAUX**

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA MUNICIPALITÉ PORTANT LE
NUMÉRO 210 CONCERNANT LES ANIMAUX AFIN DE LIMITER LE NOMBRE DE
CHIENS**

CONSIDÉRANT QU'un règlement concernant les animaux est actuellement applicable sur le territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par la conseillère Martine Hudon lors de la séance ordinaire du 3 mai dernier ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la présente modification au règlement 210 est adoptée et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement 210 concernant les animaux est modifié par l'ajout à la suite de l'article 7 et en tant que premier article du chapitre IV dispositions particulières applicables aux chiens, l'article 7.1 suivant :

7.1 Nombre Maximal

Il est interdit de garder plus de trois chiens dans une unité d'occupation incluant ses dépendances.

Malgré ce qui précède, si un chien met bas, les petits peuvent être gardés pendant une période n'excédant pas trois (3) mois à compter de la naissance.

ADOPTÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE CE 6^e JOUR DE JUIN 2011.

108-06-2011

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 278-A - MODIFICATION DU RÈGLEMENT 278
CONCERNANT LES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES
ÉLUS ET DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière a adopté le règlement 278 le 7 juillet 2008 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de corriger les articles 6 et 7 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du 29 avril 2011 ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

D'ADOPTER LE PRÉSENT RÈGLEMENT portant le numéro 278-A, lequel règlement décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Remplacement de l'article 6, alinéa a) par ce qui suit :

Frais de Transport

« L'employé ou l'élu qui a besoin de son véhicule pour effectuer un déplacement à l'extérieur de la municipalité reçoit pour toute la distance admise une indemnité de .45¢ du kilomètre parcouru.

La distance admise est celle calculée par le site internet du MTQ – Distance routière ».

ARTICLE 3 Remplacement du premier paragraphe de l'article 6, alinéa b) par ce qui suit :

« La municipalité rembourse à l'employé ou à l'élu les frais de repas pour un montant quotidien maximal de cinquante et un dollars (51 \$), y compris taxes et pourboires. Si un jour de déplacement s'étend sur moins d'un jour complet, les sommes maximales admissibles pour frais de repas, y compris taxes et pourboires, sont les suivantes :

Déjeuner : 10 \$

Dîner : 16 \$

Souper : 25 \$

ARTICLE 4 Remplacement de l'article 7 par ce qui suit :

Production d'un compte de dépenses

La réclamation des dépenses doit être accompagnée des pièces justificatives originales et des autres renseignements exigés en vertu du présent règlement et/ou demandés sur les formulaires prévus à cet effet.

ARTICLE 5 Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

109-06-2011

ENTRETIEN DU COURS D'EAU AUCHU

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière appuie les travaux d'entretien sur le cours d'eau Auchu prévus par la MRC et s'acquittera de la facture qui y sera associée.

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière demande à la MRC d'inclure le montant des coûts associés à la réalisation de ce projet à la quote-part de la MRC

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière demande à la MRC de produire un acte de répartition des coûts des travaux prévus au cours d'eau Auchu en 2010.

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière est en accord avec la méthode de répartition utilisée par la MRC qui répartit 75 % des frais des travaux en fonction de la superficie contributive de l'ensemble des contribuables du bassin versant localisés en amont des travaux, la balance de 25% étant assumée par l'ensemble des contribuables.

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière est en accord la mise à jour de l'acte de répartition des anciens règlements effectué par la MRC afin de déterminer les superficies contributives et accepte que ce type d'acte de répartition peut comporter certaines imprécisions.

QUE le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés, sans obligation pour la municipalité de maintenir ce mode de répartition.

110-06-2011

COURS D'EAU AUCHU / CRÉDITS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT la demande des travaux dans le cours d'eau Auchu et que les coûts sont d'ordre de 891 \$ pour la municipalité ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LE CONSEIL ACCEPTE les travaux. Les crédits budgétaires seront utilisés, le surplus libre accumulé et un règlement sera fait pour la facturation aux contribuables du bassin versant.

111-06-2011

**PRÉSENTATION DES COÛTS DU PARC DU PETIT RUISSEAU À LA CAISSE
POPULAIRE DE L'ANSE DE LA POCATIÈRE**

Dans le cadre de notre demande de soutien financier à la Caisse populaire de l'Anse de La Pocatière pour la réalisation du Parc du Petit Ruisseau dans le secteur des Arpents Verts, dépôt par la secrétaire trésorière, Mme Sylvie Dionne, de la compilation coûts pour les phases 1, 2 et 3 du projet

**COÛT DU PARC URBAIN « DU PETIT RUISSEAU »
SECTEUR DES ARPENTS VERTS
AU 31 MAI 2011**

(inclus les coûts du gazébo, printemps 2011)

COÛT	
Coûts directs	141 923 \$
Frais incidents	118 \$
Autres coûts admissibles	998 \$
Investissement 2008, phase 1	20 854 \$
Prêt de la machinerie municipale 2010	4 313 \$
Bénévolat 2010	2 608 \$
	<hr/>
	170 814 \$
	<hr/>

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LE CONSEIL de la municipalité accepte ce dépôt et demande officiellement la contribution de la Caisse Populaire Desjardins de l'Anse de La Pocatière.

112-06-2011

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - ADHÉSION

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

De renouveler notre adhésion à titre de membre corporatif à Développement économique La Pocatière pour un montant de deux cents dollars (200 \$).

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

113-06-2011

AVIS DE MOTION – CIRCULATION DES CAMIONS ET VÉHICULES-OUTILS SUR LE CHEMIN DE LA STATION

AVIS DE MOTION est, par les présentes, donné par la conseillère Martine Hudon, à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée un règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sur le chemin de la Station.

114-06-2011

CLUB DE MOTONEIGES HIBOUX DU KAMOURASKA INC. – DEMANDE DE SIGNALISATION

CONSIDÉRANT la demande du Club de Motoneiges Hiboux du Kamouraska inc. pour l'installation d'une signalisation adéquate aux traverses de chemins publics;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL CONFIRME qu'une signalisation adéquate sera installée aux traverses de chemins publics, soit : chemin des Sables, route Dionne, chemin du Fronteau, Rang 3 Est et Ouest, route Martineau et le chemin de la Station.

115-06-2011

NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR L'ANNÉE 2011

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LE CONSEIL NOMME les vérificateurs Raymond Chabot Grant Thornton de La Pocatière pour la vérification de l'exercice financier 2011 de la municipalité. Les honoraires pour la vérification seront de 2 730 \$, les taxes non comprises.

116-06-2011

ENGAGEMENT DE L'ARPEUTEUR ANDRÉ DUMAS – ROUTE JEFFREY

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LE CONSEIL ENGAGE monsieur André Dumas, arpenteur pour la préparation des descriptions techniques de la route Jeffrey, occupée totalement sans titre par la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière, et ce, en vue de se prévaloir des dispositions de l'article 247.1 de la Loi sur les compétences municipales, au coût de mille dollars (1 000 \$), plus taxes.

117-06-2011

ENTENTE « LOISIRS » ENTRE VILLE LA POCATIÈRE ET PAROISSE STE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

CONSIDÉRANT la résolution 6-2011 par laquelle Ville de La Pocatière accepte la prolongation pour l'année 2011 de l'entente « Loisirs » conclue avec la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité Ste-Anne-de-la-Pocatière a tenu compte de tous les principes originaux et paramètres financiers selon les coûts actuels fournis par la Ville pour calculer sa participation financière pour 2011;

CONSIDÉRANT QUE, tel que décrit à l'article 5.2 de l'entente, les dépenses suivantes n'ont pas été retenues et ce, pour les 4 années de base de calcul :

- Le Centre Bombardier	
2009	322 820.63 \$
2010	331 228.31 \$

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

- Subvention Centre Bombardier	
2009	280.000.00 \$

- Avis de changement Centre Bombardier	
2009	1 514.78 \$

- Remboursement en capital et intérêts des dettes pour « Loisirs »	
2007	22 760.72 \$
2008	26 322.37 \$
2009	193 769.00 \$
2010	159 783.00 \$

Également, nous avons tenu compte du revenu de subvention de 20 000 \$ / an pour les 4 années ; (feuille de calcul jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante).

CONSIDÉRANT le manque à gagner moyen pour les années 2007, 2008, 2009 et 2010 de 700 401 \$, ramenant ainsi notre contribution pour l'année 2011 à 45 015 \$;

CONSIDÉRANT QU'un premier versement de 25 000 \$ a été effectué par la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière réitère sa demande d'une rencontre avec les élus de la Ville responsables du dossier des loisirs.

118-06-2011

**ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS
MUNICIPAUX**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux soit adopté tel que présenté à ces derniers et déposé pour faire partie intégrante de la présente résolution.

119-06-2011

**DEMANDE AUPRES DE LA CPTAQ AFIN DE RÉGULARISER LA SITUATION DU
CHEMIN DE LA CANELLE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire du chemin de la Canelle depuis le transfert des routes du Ministère des Transports du Québec vers les municipalités ;

Considérant qu'en 1989, pour la réfection du chemin de la Canelle, la municipalité a acheté de monsieur Joseph Arsène Ouellet une partie du lot 687 mais en trop grande superficie et qu'il aurait fallu, à ce moment, régulariser la situation par des documents légaux ;

CONSIDÉRANT le plan préparé par monsieur Guy Marion arpenteur en mai 2011 afin de clarifier l'emplacement exacte du dit chemin ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU**

QUE LE CONSEIL de la municipalité de st-Anne-de-le-Pocatière autorise madame Sylvie Dionne, secrétaire trésorière à procéder à une demande auprès de la CPTAQ afin de

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

régulariser la situation du chemin de la Canelle et demander l'autorisation de céder une partie du lot P687 à monsieur Joseph-Arsène Ouellet une superficie de 675.40 mètres carrés et à céder une partie du lot P687 à monsieur Claude Dionne une superficie de 135.4 mètres carrés. La superficie de 675.40 mètres carrés cédée à monsieur Joseph Arsène Ouellet, lui permettra d'avoir une dimension de terrain nécessaire à la construction d'une installation septique. Mme Sylvie Dionne est autorisée à signer tout document pour et au nom de la municipalité afin de donner effet à la présente résolution.

LA MUNICIPALITÉ défrayera les coûts de 264 \$ relativement à cette demande et ce, à même les surplus libres.

120-06-2011

DÉTERMINATION DU PRIX DE VENTE D'UNE SUPERFICIE DE 810.8 METRES CARRÉS DU LOT P687 SITUÉ SUR LE CHEMIN DE LA CANELLE.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LE CONSEIL de la municipalité demande le prix de 1 \$ le mètre carré pour la vente du dit terrain.

121-06-2011

ENGAGEMENT D'UN CONTRACTEUR POUR LE CHANGEMENT DE LA PORTE DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions pour une porte de garage, tenue le mardi 24 mai 2011 à 14h00 ;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue, soit celle de monsieur Pierre Réjean Dubé au montant de 4 493.08 \$, taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière, après analyse, s'est révélée conforme ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE MONSIEUR PIERRE RÉJEAN DUBÉ soit engagé pour changer la porte du garage municipal tel que mentionné dans sa soumission.

122-06-2011

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – EXERCICE 2011-2012

CONSIDÉRANT la nécessité en 2011 de procéder au remplacement du ponceau du ruisseau Dionne sur le chemin de la Montagne Thiboutot ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont estimés à plus de 156 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU QUE**

LE CONSEIL de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière demande au député, Monsieur André Simard, une subvention de 10 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

123-06-2011

ACHATS POUR INAUGURATION DU PARC DU PETIT RUISSEAU

CONSIDÉRANT l'inauguration du parc du Petit Ruisseau du 11 juin 2011 ;

CONSIDÉRANT les achats suivants requis pour la tenue de l'évènement :

¶ Permis de service de boissons alcoolisée @ 40\$

¶ 10 bouteilles @ 12.70\$ « Le St-Laurent » de la Cidrerie La Pomme du St-Laurent (S.A.Q.)

- ¶ Eau @ 15 \$
- ¶ 1 ballon de volley-ball et de boules de pétanques pour un maximum de 45\$
- ¶ La location d'une tente en cas de pluie @ 275\$

**EN CONSEQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RESOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise Mme Sylvie Dionne à engager les dépenses mentionnées ci-haut pour un montant maximum de 550\$ plus taxes.

124-06-2011

REGROUPEMENT DES COLLECTES ENTRE LES MUNICIPALITÉS

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Onésime, Saint-Gabriel, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Saint-Pacôme et Rivière-Ouelle se sont rencontrées à quatre reprises pour envisager la création d'une régie inter-municipale pour la cueillette des matières résiduelles;

ATTENDU QU'elles se sont montrées intéressées par la création d'une régie afin de maximiser le transport des matières résiduelles sur leurs territoires;

ATTENDU QU'il ya lieu de croire que des économies monétaires sont possibles pour l'ensemble des contribuables des cinq municipalités participantes;

ATTENDU QUE les coûts de projet projetés sont établis en fonction d'une participation totale des cinq municipalités impliquées;

ATTENDU QUE les municipalités sont en accord pour obtenir une réglementation unique pour l'ensemble des municipalités participantes;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE est en accord avec les orientations et accepte d'aller de l'avant avec le projet de régie inter-municipale pour la cueillette des matières résiduelles, tel que présenté.

125-06-2011

AVIS DE MOTION / PROJET D'HABITATION COMMUNAUTAIRE POUR PERSONNES VIVANT DIVERSES PROBLÉMATIQUES DE SANTÉ MENTALE ET OU DE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

UN AVIS DE MOTION est donné, par la conseillère Martine Hudon, à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée un règlement concernant l'engagement financier de 1000 \$ par année pendant 10 ans de la municipalité dans le projet d'habitation communautaire pour personnes vivant diverses problématiques de santé mentale et/ou de déficience intellectuelle.

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

- ☐ Le Carrefour des Jeunes inc. : Demande d'aide financière.
- ☐ Club Fadoq de La Pocatière : Invitation à un souper et soirée dansante.
- ☐ Société canadienne du cancer : demande de commandite pour le Relais pour la vie de La Pocatière.
- ☐ Chevaliers de Colomb : Demande de commandite

126-06-2011

CARREFOUR DES JEUNES – CAMPAGNE DE FINANCEMENT

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D’APPORTER notre contribution financière de cinquante (50\$) dollars au Carrefour des Jeunes de La Pocatière afin d’encourager la qualité des services offerts.

127-06-2011

CLUB FADOQ – INVITATION - SOUPER ET SOIRÉE DANSANTE

CONSIDÉRANT l’invitation du Club Fadoq au souper et soirée dansante le **mercredi** 15 juin prochain à 18 heures;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

DE DÉLÉGUER le maire et un accompagnateur pour représenter la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière à ce souper au coût de 15 \$ le billet, par personne.

128-06-2011

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE RELAIS POUR LA VIE DE LA POCATIÈRE

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D’APPORTER notre contribution financière de cinquante (50\$) dollars à la Société canadienne du cancer pour le Relais pour la Vie de La Pocatière.

129-06-2011

CHEVALIERS DE COLOMB – HONNEUR À TOUTES LES FAMILLES

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D’APPORTER notre contribution financière de cinquante dollars (50 \$) aux Chevaliers de Colomb dans le cadre de leur journée des familles qui se tiendra le dimanche 12 juin prochain.

130-06-2011

COMPTES À PAYER

Voir la liste au montant de 118 005.44 \$. La secrétaire-trésorière confirme que la municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil autorise le paiement de ces comptes.

CORRESPONDANCE

- + **Tandem Jeunesse** : Invitation à l’Assemblée générale annuelle le jeudi 16 juin 2011 à 17h30 à la salle municipale.
- + **Municipalité de St-Onésime** : Refuse son accord concernant la modification de la circulation sur la route Drapeau. (No truck)
- + **Chèque** : nous avons reçu 12 000 \$ du ministère des finances pour la politique familiale et politique des aînés.
- + **Ministère des Transports** : Règlement 286A – Vitesse sur la route Martineau.
 - + **Municipalité de St-Denis** : Invitation à l’inauguration officielle du Complexe municipal de St-Denis le 17 juin.
 - + **Fédération Québécoise des municipalités** : Assises annuelles de la FQM les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2011.

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

- + **Monsieur le maire** tient à préciser que madame Sylvie Dionne, secrétaire-trésorière a reçu la mention GMA (gestionnaire municipal agréé).

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

ÉTAT DE LA SITUATION, SUIVI ET RETOUR SUR LES QUESTIONS DU MOIS PRÉCÉDENT

131-06-2011

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
la levée de l'assemblée à 21H03

François Lagace, maire

Sylvie Dionne, secrétaire-trésorière

COMPTES À PAYER AU 6 JUIN 2011

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Salaires bruts du mois	mai	24 229.62 \$
Clément Lizotte	Contrat annuel	7 338.67 \$
Hydro-Québec	Électricité/Éclairage des rues	339.96 \$
Hydro-Québec	Administration	834.67 \$
Hydro-Québec	Egout	182.88 \$
Bell Mobilité	Téléphone - Urbanisme	49.31 \$
Bell Canada	Téléphone - Administration	303.26 \$
Ministre des finances	Permis boisson	40.00 \$
Visa Desjardins	Registre foncier	3.52 \$
Poste Canada	Timbres	336.08 \$
TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		33 657.97 \$

DÉPENSES COURANTES

AVANTAGE INDUSTRIEL INC	83.82 \$
SERVICES SANITAIRES ROY	610.87 \$
LE PLACOTEUX	357.72 \$
JALBERTECH INC.	421.52 \$
FONDS DE L'INFORMATION FONCIERE	12.00 \$
DISTRIBUTION PRAXAIR	305.90 \$
AGRO ENVIRO LAB	154.94 \$
REMI BECHARD	128.70 \$
QUINCAILLERIE CHARLES KIDD	1 785.34 \$
ENTREPRISES GILLES THIBOUTOT	2 361.74 \$
LOCATION J C HUDON INC	395.01 \$
MEGALITHE INC, LA POCATIERE	744.70 \$
SCIERIE PIERRE MICHAUD	58.00 \$
PNEUS LEVESQUE	1 048.11 \$
G LEMIEUX ET FILS INC	540.73 \$
EXCAVATION MARTIN MOREAU	4 309.22 \$
BUROPLUS LA POCATIERE	231.40 \$
CARQUEST LA POCATIERE	216.57 \$
IDC INFORMATIQUE	521.78 \$
PROPANE SELECT	541.22 \$
CIMA	3 656.99 \$
VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP	3 181.99 \$
MARC BERUBE	144.12 \$
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER	1 466.23 \$
GRAPHIE	307.60 \$
MINISTERE DU REVENU	6 038.32 \$
MRC DE KAMOURASKA	3 793.59 \$
POSTES CANADA	174.16 \$
AGENCE DES DOUANES	2 534.69 \$
MINISTRE DES FINANCES	48 052.00 \$
FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITÉS	23.24 \$
LES ÉDITIONS MIREILLE FORGET	145.25 \$
	84 347.47
TOTAL DÉPENSES COURANTES	\$ 118 005.44
TOTAL DES COMPTES À PAYER	\$